

Éclairage public : rénovations et extinctions

La Ville de Colomiers poursuit ses objectifs en matière de transition écologique et énergétique, en travaillant sur la rénovation de l'éclairage public. Chaque année depuis 2015, dans le cadre du Plan lumière, 390 points lumineux sont ainsi rénovés avec du 100% LED, pour un budget annuel de 500 000 euros d'investissement en moyenne.

En 2022, ces interventions seront complétées par la rénovation de 233 points lumineux supplémentaires, pour lesquels les ampoules sodium haute-pression de 150 watts seront remplacées par des ampoules LED de 40 watts, dans le cadre d'interventions réalisées par le Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (Sdehg).

La particularité de cette intervention est que la rénovation concerne uniquement les luminaires, tandis que les mâts et le réseau électrique sont conservés, à la différence des interventions menées depuis 2015 au cours desquelles l'ensemble du dispositif est rénové. Ces 233 points lumineux sont situés sur des axes de circulation non concernés par l'extinction nocturne.

"Actuellement, ces 233 points lumineux représentent 30 846 euros par an sur la facture énergétique, détaille Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole. Demain, grâce à ces nouvelles ampoules, la facture est évaluée de 4 167 euros."

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr